



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 3310-CA3-SD

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES
RÉGIME DU REEL NORMAL - MINI REEL

MODELE OBLIGATOIRE
(art. 287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION **Mai 2024**

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique "Contact"

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le → 0 JUIN	
---	--

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	SAS TILENCIA
	Adresse	40 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime	
			1 05 24			EM	01052411

N° d'identification de l'établissement (SIRET)	9 8 1 8 5 8 5 6 6 0 0 0 1 2
N° de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)	F R 8 7 9 8 1 8 5 8 5 6 6

Cocher la case ci-contre si vous agissez en qualité de représentant d'un assujetti unique mentionné à l'article 256 C du CGI.
ATTENTION : vous êtes tenu de déclarer les opérations réalisées par l'ensemble des membres de l'assujetti unique et de payer, le cas échéant, la TVA nette due correspondante. Cette déclaration doit impérativement être accompagnée d'une annexe n° 3310-M-AU par membre, détaillant les opérations réalisées par chaque membre concerné.

SIREN et régime TVA de l'AU :

0001	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

ATTENTION : ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case à droite

0010	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION		
Date : 11/06/2024 Signature :	Somme :	Date :	Pénalités :
Téléphone :		N° PEC	Taux 5 % 9005
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/>		N° d'opération	Taux % 9006
Paiement par imputation * : <input type="checkbox"/>			Taux % 9007
* (joindre l'imprimé N° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).	Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre : <input type="checkbox"/>		Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Mention expresse		
Acompte congés payés	TIC (Accise sur les énergies)	Autres

Vous devez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impôts.gouv.fr rubrique "professionnels".

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à l'état récapitulatif des clients (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS TAXÉES (HT)		OPÉRATIONS NON TAXÉES	
A1	Ventes, prestations de services.....	0979	137 290
A2	Autres opérations imposables	0981	
A3	Achats de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-2 du code général des impôts)	0044	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0056	
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers) et sorties de régime particulier douanier uniquement lorsque des livraisons ont eu lieu en cours de régime	0051	
B1	Mise à la consommation de produits pétroliers	0048	
B2	Acquisitions intracommunautaires	0031	
B3	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	
B5	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0036	
E1	Exportations hors UE	0032	
E2	Autres opérations non imposables	0033	
E3	Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit des personnes non assujetties Ventes B to C	0047	
E4	Importations (autres que les produits pétroliers) ...	0052	
E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0053	
E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0054	
F1	Acquisitions intracommunautaires	0055	
F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie - Ventes B to B.....	0034	
F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049	
F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0050	
F6	Achats en franchise	0037	
F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
F8	Régularisations (Important : cf. notice)	0039	
F9	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique	0061	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	0207	137 290
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9B	Taux réduit 10 %	0151	
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un taux particulier			
T1	Opérations réalisées dans les DOM et imposables au taux de 1,75 %	1120	
T2	Opérations réalisées dans les DOM et imposables au taux de 1,05 %	1110	
TC	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 13 %	1090	
T3	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 10 %	1081	
T4	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 2,10 %	1050	
T5	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 0,90 %	1040	
T6	Opérations réalisées en France continentale au taux de 2,10 %	1010	
T7	Retenue de TVA sur droits d'auteur	0990	
13	Ancien taux	0900	
Produits pétroliers			
P1	Taux normal 20 %	0208	
P2	Taux réduit 13 %	0152	
Importations			
I1	Taux normal 20 %	0210	
I2	Taux réduit 10 %	0211	
I3	Taux réduit 8,5 %	0212	
I4	Taux réduit 5,5 %	0213	
I5	Taux réduit 2,1 %	0214	
I6	Taux réduit 1,05 %	0215	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
	(dont TVA sur les produits pétroliers		
	(dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	0602	
		16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	27 458
		17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
		18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	216
20	Autres biens et services	0702	17 382
21	Autre TVA à déduire	0059	
	dont régularisation de :		
	(TVA sur les produits pétroliers :		
	(TVA sur les produits importés hors produits pétroliers :		
	(TVA collectée sur autres produits ou PS [cf. notice] ou déductible :		
22	Report de crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés	0603	
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		17 598
24	Dont TVA déductible sur importations hors produits pétroliers	0710	
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711	
22A	Indiquez ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100		<input type="text"/> %

TVA due ou crédit de TVA

25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	0705	TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	8900	9 860
----	---	------	----	-------------------------------------	------	-------

Régularisation des TIC (Accise sur les énergies) (électricité, gaz naturels, charbons)

	Crédit de TIC (Accise sur les énergies)						Versement de TIC (Accise sur les énergies) attendu		
	Crédit constaté (a)		Crédit imputé sur la TVA (dans la limite de la ligne TD) (b)		Reliquat de crédit à rembourser (a - b)		Taxe due		
	Montant		Montant		Montant		Montant		
Accise sur l'électricité		X1	8100		Y1	8110	Z1	8120	
Accise sur les gaz naturels		X2	8101		Y2	8111	Z2	8121	
Accise sur les charbons		X3	8102		Y3	8112	Z3	8122	
TOTAL		X4 (X1 + X2 + X3) à reporter ligne X5			Y4 (Y1 + Y2 + Y3) à reporter ligne Y5 ou Y6		Z4 (Z1 + Z2 + Z3) à reporter ligne Z5		

Détermination du montant à payer et/ou des crédits de TVA et/ou de TIC

26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519	8002		X5	Crédit de TIC imputé sur la TVA (report de la ligne X4)	8103	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005		28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	8901	9 860
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	8003		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)			Z5	Total de TIC (Accise sur les énergies) dû (report de la ligne Z4)	8123	
Y5	Remboursement de reliquat de TIC demandé (report de la ligne Y4) *	8113		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28+29+Z5)	9991	
Y6	Crédit de TIC transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (report de la ligne Y4)*	8114		32	Total à payer (lignes 28+29+Z5-AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	9992	9 860

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29, et des TIC (Accise sur les énergies) déclarées ligne Z5.